

# DISTRIBUS : Mode d'emploi Scolibus



SCOLIBUS

A compter du 1er septembre 2020, Lamballe Terre & Mer est responsable de l'organisation des transports scolaires sur l'ensemble de son territoire.

## MON ENFANT PEUT-IL BÉNÉFICIER DU TRANSPORT SCOLAIRE ?

Tout élève **domicilié et scolarisé** dans l'une des 38 communes de Lamballe Terre & Mer doit désormais s'inscrire auprès du service Distribus. **Attention**, pour les élèves de maternelles et de primaires, l'inscription de votre enfant se fait auprès de votre mairie.

J'habite	Je fréquente	J'emprunte	Je m'inscris
Une commune de Lamballe Terre & Mer	Un établissement scolaire de Lamballe Terre & Mer	Une ligne ou un circuit circulant intégralement sur Lamballe Terre & Mer ; Ex : <i>circuit Hénon-Quessoy-Pommeret – Lamballe-Armor</i>	Auprès du service <b>Distribus Scolibus</b>
Une commune de Lamballe Terre & Mer	Un établissement scolaire de Lamballe Terre & Mer	Une ligne ou un circuit Breizhgo ; Ex : <i>Breizhgo2 entre St-Alban et Pléneuf-Val André</i>	Auprès du service <b>Distribus Scolibus</b> .
Une commune de Lamballe Terre & Mer	Un établissement scolaire extérieur à Lamballe Terre & Mer	Une ligne ou un circuit Breizhgo; Ex : <i>Breizhgo3 entre Coëtmieux et St-Brieuc</i>	Auprès de la <b>Région</b> . Plus d'informations sur <a href="http://www.breizhgo.bzh">www.breizhgo.bzh</a> .
Une commune extérieure à Lamballe Terre & Mer	Un établissement scolaire de Lamballe Terre & Mer	Une ligne ou un circuit Breizhgo ; Ex : <i>Breizhgo31 entre Matignon et Lamballe-Armor</i>	Auprès de la <b>Région</b> . Plus d'informations sur <a href="http://www.breizhgo.bzh">www.breizhgo.bzh</a> .

Votre enfant peut bénéficier du transport scolaire si :

- Il est **demi-pensionnaire** ou **interne** ;
- Il est inscrit :
  - o dans **l'enseignement primaire ou secondaire** jusqu'au baccalauréat dans un établissement public ou privé sous contrat avec le ministère de l'éducation nationale ;
  - o dans un établissement d'enseignement et de formation professionnelle agricole public ou privé sous contrat ;
  - o dans une classe préparatoire à l'apprentissage ou une classe pré-professionnelle.
- Il fréquente **l'établissement désigné par la carte de sectorisation** ;
- Il réside à **plus de 3 km de son établissement**.

## COMMENT L'INSCRIRE ?

Cette année, **un nouveau service d'inscription en ligne** est à votre disposition sur [distribus.bzh/transport scolaire](http://distribus.bzh/transport%20scolaire).

Complétez en ligne votre mandat de prélèvement SEPA (disponible sur le site), préparez une photo de votre enfant et un RIB et rendez-vous sur la boutique en ligne. Il ne vous reste plus qu'à compléter le formulaire d'inscription et d'y joindre votre mandat de prélèvement SEPA, la photo et le RIB.

Vous pouvez, si vous préférez, télécharger le formulaire d'inscription [distribus.bzh/transport scolaire](http://distribus.bzh/transport%20scolaire) ainsi que le mandat de prélèvement SEPA les compléter en ligne ou sur papier et les transmettre accompagnés d'un RIB et d'une photo :

- **Par courriel** à [contact.distribus@transdev.com](mailto:contact.distribus@transdev.com)
- **Par courrier** à Transdev CAT, 7 rue Max Le Bail, 22000 Saint-Brieuc.

Pour la photo d'identité, pensez à renommer votre fichier au nom de l'enfant (en JPG, PNG de moins de 10 MO) ou d'inscrire son nom, prénom au dos de la photo, si envoi papier.

infoTransport

[distribus.bzh](http://distribus.bzh)

Que vous choisissiez l'inscription en ligne ou papier, la date limite d'inscription est fixée au 15/07/2020. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

Après examen de votre demande et accord de transport par nos services, la carte de transport de votre enfant sera expédiée à votre domicile dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

## QUEL EST LE TARIF ET QUELLES SONT LES MODALITES DE REGLEMENT ?

Pour transporter les élèves, Lamballe Terre & Mer demande une participation aux familles correspondant environ à 10% du coût de transport pour un élève. La carte donne droit à 1 aller/retour par jour du lundi au vendredi pour les élèves demi-pensionnaire et 1 aller (lundi)/ retour (vendredi) pour les élèves internes.

Elle est fixée pour cette année scolaire 2020/2021 à :

Elève demi-pensionnaire 1er et 2ème enfant	120 €
Elève demi-pensionnaire 3ème enfant	50 €
Elève demi-pensionnaire 4ème enfant et +	0 €
Elève interne	90 €

**Attention**, la dégressivité pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> enfants ne s'applique que si tous les enfants sont domiciliés et scolarisés sur une commune de Lamballe Terre & Mer.

Le montant de la participation familiale est indivisible et dû pour une utilisation supérieure à un mois.

Le paiement se fait par prélèvement bancaire

- Soit en 1 fois au mois de novembre
- Soit en 3 fois aux mois de novembre, février et avril.

Joindre impérativement un mandat SEPA et 1 RIB à votre dossier d'inscription, disponible sur [distribus.bzh](http://distribus.bzh). En cas de changement de compte bancaire, un nouveau mandat de prélèvement SEPA renseigné et signé (+ 1 RIB agrafé au formulaire) doit être transmis à TRANSDEV CAT, 7 rue Max Le Bail 22000 Saint-Brieuc au moins 2 mois avant la date de prélèvement.

## SÉCURITÉ ET DISCIPLINE

**Entre le domicile et l'arrêt :**

- Rester attentif à la circulation, notamment en traversant la chaussée.
- Porter un équipement rétro-réfléchissant pour être visible des automobilistes.
- Se présenter au point d'arrêt au moins 5 minutes avant le passage du car.

**Pendant le voyage en car :**

- Présenter son titre de transport à chaque montée dans le car.
- Le port de la ceinture est obligatoire durant la totalité du trajet. En cas de non-port de la ceinture, les contrevenants risquent une contravention de 135 euros (articles R.412-1 et R.412.2) du code de la route.
- Chaque élève doit rester assis à sa place durant toute la durée du trajet et ne pas mettre les pieds sur les sièges.
- Les sacs ou cartables doivent être placés sous les sièges.

**À la descente du car :**

- Attendre calmement que le car soit suffisamment éloigné afin d'avoir une visibilité maximale avant de traverser la chaussée.

En cas d'objet perdu à bord d'un véhicule, contactez-le ou [0 800 18 10 10](tel:0800181010) Service & appel gratuits envoyez un mail à [contact.distribus@transdev.fr](mailto:contact.distribus@transdev.fr). Pensez à bien préciser, le circuit ou la ligne, le jour, l'heure et où était assis approximativement votre enfant dans le car (rangée derrière le conducteur, plutôt dans la partie avant, côté fenêtre,..).